

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juin 2016

47 /16

Date d'affichage : 10 juin 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille seize, le 7 juin 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Jocélyne BACHMANN à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Durées d'amortissement des immobilisations

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer l'amortissement du matériel et outillage
d'incendie et de défense civile à 8 ans.

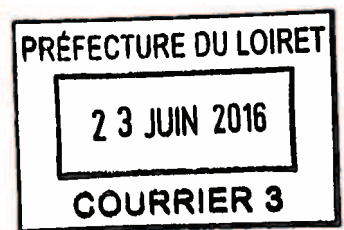
Suite aux durées d'amortissement adoptées par délibération n°12-87 du 21 décembre 2012, le
tableau de durée des amortissements des immobilisations s'en trouve ainsi modifié.

CATEGORIE	DUREE
Immobilisations de faible valeur (< 500€)	1 an
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	2 ans
Subventions d'équipement versées	15 ans
Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareils de chauffage / climatisation	15 ans
Matériels classiques	8 ans
Appareils de levage, ascenseurs	20 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements de cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	15 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Station d'épuration	30 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition d'amortissement complémentaire.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

